

LE MIRABEAU

ORGANE DES FRANCS-OUVRIERS

SECTION VERVIÉTOISE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS.

Paraissant le premier Dimanche de chaque mois.

Abonnement, payable anticipativement, pour toute la Belgique, un an : fr. 1-20. Pour l'étranger, le port en sus. On s'abonne et on peut se procurer des journaux à Verviers : chez Bernard LALLEMAND, rue du Marteau; — Théodore COUMONT, quai de la Batte; — Léopold LAMBION, rue du Progrès (Gerard-Champs); — BRAGARD-GILLET, rue St-Antoine.

NOUS VOULONS EXERCER NOS DROITS.

Avis. S'adresser pour tout ce qui concerne les réclamations et la rédaction à M. Deschamps, rue de la Montagne, 12, à Hodimont-lez-Verviers. On s'abonne et on peut se procurer des journaux à Hodimont : chez P. DEBRONNE, rue de la Chapelle. — A Grandry-Cornesse (lez-Pépinster) : chez WERY-WALRAND. — A Pépinster : chez FAROL. — Au Thier de Polleur : chez BOULLIENNE. — A Ensisval, au café d'Italie : chez SARLET-MARECHAL.

26 MARS

SOUVENIR de MONTIGNY

Gloire des partisans de l'ordre et des conservateurs de la faim !

AVIS.

Nos abonnés qui changeront de domicile au mois de mai prochain, sont priés de nous en informer, pour ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

DÉCLARATION.

Ayant été délégués pour faire examiner les écritures des enfants Larondelle, nous déclarons que relativement à l'odieuse calomnie lancée contre eux, il a été reconnu qu'il n'y avait aucune analogie entre leurs écrits, et ceux dont on les accuse, donc, nous donnons le démenti le plus formel à l'infâme calomniateur.

Pour ne pas souiller notre journal nous nous abstenons de le nommer.

Les délégués,
P. et C.

SOMMAIRE : Des sociétés de secours et des caisses de fabrique. — Plick-Plock. — La Coopération. (Suite). — Nécrologie. — L'Europe et l'Internationale ou la malade et son médecin. — Der Deutsche International Arbeiter-Verein in Verviers. — Question ouvrière. — Correspondance. — La chanson des gouvernants. — Annonces.

Des sociétés de secours et des caisses de fabrique.

Il existe dans notre ville un grand nombre de sociétés de secours mutuels qui fonctionnent assez bien. Il est vrai qu'elles ne sont pas ce qu'elles devraient être, mais il faut tenir compte de l'époque de leur fondation.

La création de la plupart de ces sociétés remonte à un grand nombre d'années, alors que les travailleurs ne connaissaient aucune des grandes questions sociales qui se discutent aujourd'hui. Malgré leur défectuosité, elles sont cependant supérieures, en tout point, aux caisses de fabrique.

Les sociétés de secours ne s'établissent que du libre consentement de tous les associés, c'est une école pour les travailleurs ; l'ouvrier apprend à discuter ses intérêts et à faire ses affaires lui-même ; les injustices n'existent pas, puisqu'il y a un contrôle de tous les membres.

Et les caisses de fabrique ? Pour nous, elles se résument dans ces mots : injustice, vexation. Examinons rapidement ce qui se passe dans nos fabriques où il y a des caisses. La plupart des caisses sont administrées par les patrons, à l'exclusion des ouvriers ; d'autres ont une espèce d'administration, mais les administrateurs ne le sont que de nom, car dans toutes les fabriques le patron est caissier, par conséquent, il y a ingérence dans l'administration ; dans

d'autres, ce sont les contremaîtres qui sont administrateurs, et nous savons tous comment ces petits despotes administrent notre argent. La participation à la caisse n'est pas facultative dans les fabriques : 1° on force les ouvriers à en faire partie ou on les congédie ; 2° l'ouvrier ne peut administrer ces caisses librement, vu que le plus souvent elles sont à la merci des patrons ou de ses employés. Par exemple, n'avons-nous pas vu dernièrement dans une fabrique considérable de notre ville, un tisserand blessé, incapable de travailler, tracassé et finalement renvoyé de la fabrique, privé de secours, sans pain pour lui ni pour sa famille ? Cependant, dans cette fabrique, il y a une soi-disant administration, mais quels administrateurs ? Nous les comparons à ces petites statues que des colporteurs vendent dans les rues et qui, suivant le mouvement qu'on leur imprime, font des signes de tête qui signifient oui ou non.

Cependant l'argent qu'on refuse à ces hommes appartient-il aux patrons, ou bien appartient-il aux ouvriers ? S'il appartient aux ouvriers, comment qualifier la conduite de ces administrateurs et de ces contre-maîtres ? Nous laissons à nos lecteurs l'appréciation de la conduite de ces hommes.

Ensuite, les statuts de ces caisses sont-ils discutés par les ouvriers ou bien leur impose-t-on ? Partout, nous les voyons imposés. Il n'y a pas longtemps, nous avons vu un ouvrier réclamant encore une fois contre ces caisses, mais un article du règlement dit : « Celui qui est blessé étant au service du patron, les secours durent indéfiniment » (si ce n'est le texte de l'article, c'est du moins le sens) ; tandis qu'un autre article dit : que pour maladie, l'on ne peut recevoir de secours plus de six mois, à moins d'être dans les bonnes grâces des contre-maîtres.

Prochainement, nous examinerons encore d'autres règlements et caisses de notre ville et nous terminons en demandant quelle peut être l'intention des patrons en établissant des caisses dans leurs fabriques ? Pour nous, le seul mobile qui les fait agir, c'est l'intérêt ; en voici la preuve : ils tâchent, par tous les moyens possibles, d'établir des associations et des caisses, mais à la condition qu'ils dirigeront ces sociétés et qu'ils en seront caissiers ; alors, ils vous donnent un intérêt de votre capital social, soit 4 ou 5 p. c., tandis que notre argent leur rapporte dans l'industrie 30, 40 et même 50 p. c. Voyez leur spéculation : ils ont été partisans des associations libres, mais ils se sont aperçus que quand ils ne pouvaient pas les diriger, elles allaient contre eux. Leur but, en établissant des caisses dans

les fabriques, est de tenir l'ouvrier en tutelle, de l'exploiter davantage et détruire l'esprit d'association.

Mais, ne leur déplaît, nos philanthropes exploités devront sous peu liquider, nous ne voulons plus alimenter des caisses qui nous oppriment et qui, à l'occasion, sont des caisses de prévoyance en cas de faillite.

D.

Plick-Plock.

UN EXPÉDIENT. — Nos gouvernants, ne sachant plus où donner la tête, se sont mis dans l'idée d'accomplir des réformes pour faire prendre patience aux ouvriers. Ainsi ils voudraient bien accorder le suffrage universel ou tout au moins donner de l'extension au droit de suffrage ; mais il faudrait, pour bien faire et avoir l'air d'hommes généreux, que le peuple demandât cette grâce ; c'est pourquoi des amis dévoués du peuple, des progressistes, conservateurs de l'autonomie de la Belgique, ont envoyé partout des pétitions qui demandent la révision de l'art. 47 de notre pacte fondamental, qui concerne le cens électoral. Voyez-vous d'ici ces grands garçons qui voudraient bien jouer avec nous à présent, mais qui, par pudeur, nous envoient dire de le leur demander. Eh bien ! leur message s'en retournera les mains vides, nous ne désirons nullement nous associer à eux pour nous préparer des festins au pain sec.

Pourtant quel bonheur pour l'ouvrier qui n'a pas d'ouvrage, s'il était électeur, il pourrait faire argent de sa voix. Qu'il serait facile de les enrégimenter, ces meurt-de-faim ; comme la chose publique marcherait ! L'ouvrier qui se plaindrait de l'exiguïté de ses moyens d'existence serait de suite mis à la raison par ces simples mots : « Mais, mon ami, vous participez au gouvernement du pays, si vous aviez voté pour un tel la chose irait bien mieux. Tenez, ça allait mieux avant la révision de la Constitution, ce pacte sacré ; nous avons commis un sacrilège en osant y porter une main téméraire. »

Une raison de convenance pousse nos législateurs à demander l'avènement des masses à l'exercice des droits de citoyen ; c'est cette fameuse coalition des partis bourgeois contre l'ouvrier ; car comment marcher la main dans la main si l'on n'a que l'Internationale pour adversaire ; ce serait se déclarer bien faible. Mais ce serait autre chose si l'on pouvait instituer un parti politique ouvrier, alors on pourrait mettre toute pudique réserve de côté et marcher bras-dessus bras-dessous sous la bannière d'une doctrine conservatrice qui affermirait la loi de 1842, et même lui donnerait une recrudescence juvénile qui peuplerait la Belgique d'une génération de crétins de la plus monstrueuse venue. C'est alors que la religion pour le peuple trouverait de zélés défenseurs aux chambres. Les belles petites concessions qu'une main

ferait à l'autre ! Comme l'opposition serait écrasée par une puissante majorité ; comme tous les griefs du temps passé seraient oubliés devant le danger présent ; oh ! ce serait très-beau... Qu'ils demandent donc le suffrage, ces bons ouvriers, nous le leur accorderons ; car avec leur maudite Association Internationale, cette société qui prétend faire rendre justice aux travailleurs et les faire vivre honorablement du produit de leur travail, que deviendraient-ils, grand dieu ? Que deviendrons-nous nous-mêmes ? Car de quoi vivrons-nous quand l'ouvrier connaîtra ses droits ? il revendiquera leur exercice ; il voudra une part réelle et juste dans la direction de toutes les affaires. Non, mille fois non ; il faut étouffer et corrompre l'intelligence forte et saine qui se fait jour dans les rangs du peuple, et pour cela nous n'avons qu'à l'associer à nos tripotages, ils ne pourront résister à nos exhalaisons ; nous leur apprendrons à mettre des faux-nez, et une fois dévoyés, nous n'aurons plus à craindre que des aboyeurs, sans conviction ni conscience, créés à l'image des dieux du jour, et nous pourrions nous flatter d'avoir raffermi pour un peu de temps le règne de la bourgeoisie.

LE DÉLIT DE PRESSE. — L'article 98 de la Constitution belge est ainsi conçu :

« Le jury est établi en toutes matières criminelles et pour délits politiques et de la presse. »

L'article 130 dit que « la Constitution ne peut être suspendue en tout ni en partie. »

Ainsi l'article 98 désigne la manière de procéder envers la presse, et l'article 130 garantit qu'il en sera ainsi jusqu'à révision de la Constitution.

Eh bien ! il n'en est pas ainsi dans le cas qui nous occupe ; cependant la chose est posée carrément.

Qu'un ouvrier s'avise d'écrire une des mille misères que lui font subir patrons ou contre-maîtres ; qu'il conte les choses telles qu'il les voit ; qu'il ait la franchise de dire ce qu'il en pense, sans néanmoins que son écrit dégénère en invectives déplacées, eh bien ! cet écrit, inséré dans un journal, peut donner lieu à des poursuites devant le tribunal correctionnel. Mais, direz-vous, la Constitution ? Ah ! niais ; me nommerais-tu bien une chose qui n'ait pas été prostituée ? La Constitution oblige-t-elle le législateur à avoir une conscience ? Non, non.

PETIT FRAGMENT D'UN DISCOURS AU MEETING DE RECHAIN. — Le capital, compagnons, n'est pas ce que vous croyez, c'est-à-dire des pièces de cent sous. Le capital est tout ce qui a coûté du travail et qui peut servir au besoin des hommes. La monnaie n'en est que le représentant ou, pour mieux dire, l'outil avec lequel on se le procure.

Ainsi une maison, une pièce d'étoffe, le blé, un métier à tisser, une machine quelconque, sont des capitaux ; il y a assez de capitaux de par le monde pour assurer la vie de tous les hommes pendant une année et

plus. Qui est-ce qui produit cette masse de capitaux? L'ouvrier. Et pour combien de temps en a-t-il devers lui pour vivre? Si demain nous n'allons pas travailler, nous pourrions bien jeûner, car nous devons en jouir, il faut que nous en produisions d'autres et en plus grand nombre. D'où vient cet état de choses? Croyez-vous que si l'ouvrier n'était pas frustré il en serait ainsi?

Ce qui aggrave encore notre mauvaise position, c'est l'intérêt au capital. En effet, si tous ces capitaux qu'on nous a volés, puisque c'est nous qui les avons produits, si tous ces capitaux, dis-je, doivent rapporter un intérêt, quelque minime qu'il soit, où prendra-t-on ce surplus si ce n'est sur la part du producteur? Ainsi, par là même que l'on nous prend le produit de notre travail, notre part à nous, travailleurs, doit toujours diminuer, puisque le capital ne rapportant rien par lui-même, c'est la part de l'ouvrier qui doit en payer les intérêts; et les intérêts allant grossir le capital en réserve, la part que le travail doit lui payer grandit chaque année.

Les choses vont bien tant qu'il est possible d'accroître la richesse publique. Mais il vient un temps où, comme celui que nous traversons, tous les magasins sont encombrés de marchandises de toutes sortes et qui y pourrissent parce que l'ouvrier n'ayant pas reçu sa part n'a pas pu les racheter, et ainsi l'iniqité de l'intérêt au capital fait souffrir tout le monde, mais l'ouvrier surtout qui y est sacrifié; car tandis que le capital, qui ne peut rien produire sans l'ouvrier, rapporte un intérêt et fait des profits, l'ouvrier, lui, ne gagne pas assez pour élever ses enfants, ni de quoi passer quelques jours de chômage sans subir les atteintes de la misère.

Compagnons! est-ce que l'on peut dire d'un tel régime que c'est le règne de la justice? Non, et nous devons nous unir pour revendiquer nos droits et faire en sorte que le travailleur jouisse du fruit de son travail.

RELIGION. — La religion nous enseigne qu'il faut souffrir et être pauvre pour gagner le paradis; les prêtres, dans leur chaire de vérité (?), nous le chantent sur tous les tons, ainsi que la soumission aux décrets de Dieu, savoir: l'obéissance à nos supérieurs. Longtemps ils ont pu faire croire au pauvre monde qu'ils étaient de bonne foi quand ils nous contaient ces sornettes; longtemps on a été assez bonhomme pour se laisser prendre à une doctrine qui laisse aller nus ceux qui la pratiquent, tandis que ceux qui prêchent mais n'observent pas de si beaux préceptes s'arrondissent jusqu'à ne pouvoir plus marcher, s'enrichissent jusqu'à en oublier leur pauvre troupeau, si ce n'est au moment de la tonte; relâchent leurs mœurs jusqu'à devenir les héros de chansons immorales; scandalisent jusqu'aux dévots mêmes par leur orgueil et leur arrogance. Ces quelques qualités et beaucoup d'autres que je ne veux pas mettre sous les yeux du lecteur dégoûté par de tels monstres ont fait découvrir à beaucoup de gens l'imposture de ces sacrificateurs au veau d'or.

L'église n'est plus fréquentée aujourd'hui que par des gens distraits qui y vont pour faire voir leurs pauvres personnes, pour y étaler leur vaine et honteuse parure; par ceux qui, n'ayant que ce moyen, en profitent comme d'un lieu de rendez-vous qui n'est pas toujours des plus innocents; par des désœuvrés ou des paresseux qui trouvent par là un bon motif pour fuir la besogne, et enfin par des hypocrites et des lâches, car, de l'aveu de beaucoup de fidèles, ils y vont pour ne pas désobliger tel parent. C'est la meilleure excuse que l'on puisse invoquer; car d'autres y vont pour paraître vivre bien, gens sans conviction et hypocrites, qui vont à tous courants avec le nombre, pour faire comme les autres; vous composez la majorité des brebis galeuses de ces pasteurs mercenaires. Oui, quand les lâches et les imposteurs sortiront de l'église, elle sera vide.

La Coopération.

(Suite.)

La coopération pour la résistance est donc le complément absolu du mouvement coopératif.

En effet, que peut encore craindre le travailleur de faire partie de ces différentes sociétés?

Est-ce que les épargnes réalisées par leurs moyens sauraient encore leur être

ravies par la rapacité des patrons, malgré que, comme le dit ADAM SMITH avec raison, « les patrons sont incessamment et perpétuellement en état de ligue tacite pour faire baisser le taux des salaires, et qu'ils forment même parfois des coalitions particulières à cet effet. »

Non, par la coopération pour la résistance, l'ouvrier sera mis en possession de l'intégralité du produit de son travail.

Les industriels qui ont patronné, encouragé le mouvement coopératif dans l'espoir de nouvelles réductions de salaires proportionnées aux bénéfices réalisés par ces sociétés, verront leur espoir déçu.

Les sociétés de résistance sont le moyen transitoire le plus efficace pour arriver à l'idéal de l'état social; elles sont nécessaires pour mener à bonne fin les grèves et pour les diriger économiquement.

Tout en n'ayant pas tous les bons côtés, les grèves ont cependant celui de faire entendre les réclamations de l'ouvrier et d'obtenir qu'on y fasse droit; elles sont l'armement, la force permanente, la digue opposée aux envahissements continuels des exploiters, et elles seront nécessaires tant qu'il y aura des oisifs, des parasites qui s'engraissent aux dépens de leurs frères.

Mais qu'on ne se figure pas que les sociétés de résistance sont seulement organisées en vue de donner aux grèves des moyens d'action, une sage et énergique direction, et mettre un frein par là à la rapacité des patrons. Non, elles inspireront une certaine crainte aux exploiters, qui fera qu'ils regarderont à deux fois avant d'enfreindre les conventions et donner lieu à une grève dans laquelle ils pourraient perdre leur prestige, leur autorité et compromettre, pour un laps de temps, leur industrie.

Je me résume. Les caisses de résistance sont de première nécessité pour les grèves; car faire grève sans elles, c'est entreprendre une lutte inégale: c'est faire la guerre sans tactique ni munitions; c'est faire la grève sans aucune chance de réussir; et toute grève qui ne réussit pas, est pour le travailleur un désastre immense. Mais elles ne sont réellement et définitivement que des embryons de ces grandes associations internationales de production qui pratiqueront librement l'égal échange de leurs produits, de ce temps d'harmonie et de bonheur vers lequel nous aspirons, et dont le seul espoir nous soutient dans nos luttes incessantes.

Quelques socialistes radicaux font fi de la coopération. Qu'est-ce pourtant que la coopération si ce n'est la collectivité organisée, associée en vue de tourner à l'individu, c'est-à-dire en vue d'augmenter tous les moyens d'action et de développer l'initiative individuelle, si ce n'est, en un mot, la dernière forme de l'association?

J'admets que les sociétés de consommation, de secours mutuels, etc., ne sont que des palliatifs, mais ne sont-elles pas, comme je l'ai dit plus haut, un moyen transitoire qu'il ne faut pas dédaigner? Elles sont vicieuses, elles sont exclusivistes, il est vrai, mais il ne faut pas vouloir les renverser, il faut les transformer.

Le premier mode de transformation à y apporter, c'est de composer l'administration d'ouvriers MANUELS bien pénétrés des principes rationnels. La présidence, surtout est une fonction qui ne doit pas être remplie par des hommes dont la position sociale puisse exercer de l'influence sur le reste de l'administration, tels que fabricants ou directeurs de fabrique, ou même seulement contre-maîtres, commis ou fonctionnaires publics.

Le contrôle permanent est une sage mesure, mais est-ce que l'administration peut se contrôler elle-même, et ainsi apaiser l'esprit des sociétaires? Est-il juste que le contrôleur soit en même temps administrateur? Ne devrait-on pas lui adjoindre des vérificateurs, quand il s'agit de reddition de comptes? Un administrateur qui agit loyalement ne sera jamais blessé de cette mesure (ceci soit dit sans vouloir, en rien, incriminer les actes de ces messieurs).

Ce premier mode de transformation

amènerait à sa suite la réforme de tous les abus signalés jusqu'ici.

D'abord la coopération, étant une œuvre toute démocratique, ne serait plus non-seulement sous le patronage, mais sous la tutelle de la bourgeoisie, qui répond aux réclamations des sociétaires par l'organe de ses employés, avec un air protectionniste: *Nous consentons à vous accorder telle chose, ou nous voulons disposer à notre gré de telle autre.*

Tous les principes machiavélistes y introduits par ces messieurs, seraient remplacés par ceux d'égalité, de justice et d'union fraternelle.

L'intérêt au capital serait remplacé par le crédit gratuit et mutuel entre toutes les associations ouvrières. Qu'on y songe, toute leur théorie s'applique à favoriser cet intérêt; n'est-ce pas pour le favoriser que la PRÉVOYANTE a porté au chiffre de 200 francs l'action que chaque sociétaire doit se former? Combien de temps faut-il au travailleur, père de famille, pour y arriver?

Est-ce qu'une action de 50 francs ne serait pas plus que suffisante dans une ville où les ouvriers sont si nombreux, et où on devrait s'attendre à ce qu'une telle société compterait beaucoup de membres?

Se prêter mutuellement et à prix de revient les capitaux dont on peut disposer entre sociétés coopératives, voilà ce que le Congrès de Bruxelles a compris quand il a parlé de supprimer l'intérêt au capital dans ces sociétés.

Si une nouvelle société se forme et si elle veut commencer ses opérations avant d'avoir amassé les capitaux nécessaires à son roulement, elle devra les emprunter; si elle les emprunte dans le cercle des sociétés démocratiques, elle ne paiera aucun intérêt, elle devra seulement rembourser intégralement et s'obliger, le cas échéant, à prêter aux mêmes conditions; si elle les emprunte où l'on pratique l'usure de l'intérêt, elle devra payer cet intérêt, ou le recevoir sous forme d'aumône, ce qui lui répugnera: ceci soit dit en guise de réponse à quelques vérités dans le genre de celles de M. de la PAILLON, contenues dans une lettre particulièrement à mon adresse, insérée dans l'AMI DU FOYER du 14 mars dernier.

Ce que c'est pourtant que d'être professeur d'économie politique et sociale, on trouve de suite l'inconséquence, les contradictions, les inepties, contenues dans quelques lignes qu'un autre écrit (qui n'est pas professeur d'économie politique et sociale, bien s'en faut). On en ferait un petit volume, c'est à faire pitié. Tout le monde pourtant ne peut atteindre le même degré d'instruction; tout le monde ne peut pas écrire des chefs-d'œuvre, tels que L'AVENIR DES TRAVAILLEURS, dont je conseille beaucoup la lecture à nos amis, ainsi que les brochures qui y feront suite (si jamais elles voient le jour.)

Pour ceux qui n'auraient pas lu le magnifique ouvrage précité, ils en trouveront le pendant dans ces quelques mots qui sont vers la fin de sa lettre: « Il faut bien que l'on tâche de faire quelque chose, puisque vous ne voulez pas METTRE LA MAIN sur toutes ces bonnes choses, que nous produisons » et qui nous passent sous le nez sans que nous en goûtions. » Cette phrase coïncide beaucoup avec cette autre de sa brochure: « si je ne vois poindre l'aurore d'un avenir meilleur, je m'établis faux monnayeur, ou voleur de grand chemin. »

Pour ne pas rester en arrière, au moins en politesse, je prie ce cher M. de méditer sur la fable le Renard et le Singe:

Bertrand, singe un peu vain, disait: que l'on me cite
Un seul des animaux, que mon geste n'imité.
— Et toi, dit le renard, en pourrais-tu citer
Un seul qui voulût t'imiter?

(A continuer.)

Nécrologie.

Le 29 novembre 1868, maître AGNELET, le coopérateur désintéressé par excellence, annonçait dans l'AMI DU FOYER, qu'il s'organisait à Dison une société coopérative de consommation ayant pour dénomination L'ESPÉRANCE, et les mêmes

statuts que la PRÉVOYANTE (de Verviers).

Nous avons la douleur de vous annoncer que malgré tous les soins dont des personnes respectables de cette localité l'ont entourée, avec le concours, ou plutôt à cause du concours du très éminent économiste disonais, cette belle société, qui devait améliorer le sort des travailleurs disonais, est MORT-NÉE.

Les malheureux disonais ont perdu l'Espérance.

Si ce n'étaient les épithètes de la rue des Souris (à Verviers), on ne se souviendrait plus de la société coopérative IMMOBILIÈRE VERVIEROISE. Cette belle société est morte sans laisser la plus petite, la plus misérable bicoque pour perpétuer sa mémoire, elle qui avait dressé tant et de si beaux plans de maisons, avec toutes les utilités désirables. Malgré les peines que s'est données son président ou plutôt à cause de tout le mal qu'il s'est donné, elle a eu le même sort que l'Espérance (de Dison). Décidément la Prévoyante est malheureuse dans sa progéniture.

En terminant sa réclame pour la Boulangerie coopérative le 14 mars dernier, maître Agnelet disait: « A bientôt, amis lecteurs, je vous ferai connaître le résultat d'une nouvelle théorie mise en pratique. » Nos tuteurs nous ménagent une surprise. Que serait-ce?... Espérons!!!

L'épidémie qui ravage les sociétés coopératives, se fait fortement sentir à Ensival.

L'exclusivisme y est poussé au suprême degré. Les célibataires ne peuvent plus être admis à faire partie de la sincérité, société de consommation malgré l'article 15 des statuts, qui en ne reconnaissant pas aux membres mineurs le droit de voter, leur reconnaît celui d'assister aux assemblées générales, et l'art. 16 qui les soumet aux mêmes obligations que les membres majeurs.

L'article 24, qui permet au conseil d'accueillir ou de rejeter les demandes d'admission, est aussi mis en vigueur, et à la lettre. Le président a déclaré, que si on voulait le croire, on n'y admettrait plus un seul Franc-Ouvrier. A Ensival comme ailleurs, le conseil du président équivaut à un ordre, car il y a déjà eu des demandes de Francs-Ouvriers rejetées. Ainsi le célibataire ni le Franc-Ouvrier ne sauraient plus améliorer leur situation de par la coopération actuelle.

Cette société tend donc à faire une nouvelle classe encore parmi les travailleurs, à perpétuer l'exploitation du travail, à fomentier la discorde entre les coopérateurs qui ont un pied dans le camp bourgeois, et l'autre dans celui des travailleurs, et ceux qui ne pourront être reçus membres, et les tourner au besoin les uns contre les autres. Je ne conseillerai pas aux ensivalois de former à l'aide des caisses de résistance une nouvelle société coopérative, il y aurait incontestablement rivalité, et la rivalité amène l'antipathie, sinon la haine. Mais en vertu de l'article 8 des statuts, qu'ils demandent qu'il soit convoqué des assemblées générales extraordinaires, à l'effet d'annuler les décisions du conseil administratif.

Qu'ils fassent cette demande toutes les fois que la nécessité s'en fait sentir, tant pour l'admission des membres rejetés par le conseil, que pour modifier les statuts.

Que tous les membres de l'Internationale ensivalois, se fassent recevoir dans la Sincérité et y mettent en pratique les résolutions prises dans les divers Congrès tenus par l'Association.

De cette façon, ils mèneront cette société à bonne fin, ils la guériront d'un mal qui peut la mener au tombeau, comme ses sœurs de Dison et de Verviers: L'Espérance et l'Immobilière.

L'Europe et l'Internationale ou la maladie et son médecin.

LE MEDECIN. — Bonjour, ma chère.

LA MALADE. — Bonjour, docteur, je suis bien aise de vous voir; employez, s'il vous plaît, toute votre science à me guérir.

LE MEDECIN. — Ah ça, de quoi se plaint-on? Je suis tout à vous.

LA MALADE. — D'un violent mal de tête.

LE MEDECIN. — Eh bien, supprimez vos coiffures, tout cela est inutile.

LA MALADE. — Mais il s'agit donc de faire disparaître couronnes et diadèmes?

LE MEDECIN. — Absolument, vous comprenez.

LA MALADE. — J'ai très-mal aux reins.

LE MEDECIN. — Otez ce corset afin d'être mieux à l'aise et brûlez-le pour ne plus vous en servir.

LA MALADE. — Vous voulez dire éteindre le luxe et la royauté?

LE MEDECIN. — Très-bien, vous allez à merveille; ensuite?

LA MALADE. — J'ai un malaise continuel et la poitrine est fort oppressée.

LE MEDECIN. — Otez ce corset afin d'être mieux à l'aise et brûlez-le pour ne plus vous en servir.

LA MALADE. — A merveille; ordinairement c'est le contenu qui ne vaut rien, ici c'est le contenant; cela revient à dire — avec moins de subtilité, bien entendu — dissoudre les Chambres et tout ira mieux.

LE MEDECIN. — C'est ça, parfaitement compris.

LA MALADE. — A propos, docteur, j'ai des maux de ventre.

LE MEDECIN. — Chassez vos cuisiniers et toute votre valetaille, comme dit Béranger, balayez les palais..... et surtout les palais.

LA MALADE. — Ce qui revient à dire: dissoudre les armées permanentes, annuler tout l'état-major et renvoyer tous les hauts fonctionnaires de l'Etat.

LE MEDECIN. (A part.) — Quel jugement! Continuez, ma chère, nous viendrons à bout, prenez courage.

LA MALADE. — J'ai des rêves affreux et je crois toujours être entourée de Vampires.

LE MEDECIN. Enlevez tous vos tableaux, brisez vos statues, chassez vos courtisans, éloignez-vous pour toujours de ces tartufes qui ne cherchent qu'à vous séduire et à vous traîner dans l'ombre.

LA MALADE. — Ainsi il faut tout transformer: les palais quels qu'ils soient, les églises et les couvents; faire disparaître les robes noires, les tricorues et les doctrinaires, et que leur race soit à jamais éteinte. Ai-je bien compris?

LE MEDECIN. — Vous êtes digne d'éloges; maintenant que mon devoir m'appelle ailleurs, je vous quitte pour quelques instants.

LA MALADE. — Mais, docteur, vous ne me dites pas si la maladie est contagieuse ou non.

LE MEDECIN. — Vous avez raison, c'était pour ne pas vous effrayer; mais rassurez-vous, suivez mon ordonnance et toute contagion disparaîtra.

Le Docteur,
PURGE.

Der Deutsche international Arbeiter-Verrein in Verviers.

An die Deutschen Arbeiter.

Wo jetzt das Frühjahr kommt, und alles anfängt zu leben und zu wachsen und alles sich in seine Blüte setzt; was aber, Arbeiter, blüht für uns! Nur Elend, Kummer und Unterdrückung. Dasselbe sind wir Arbeiter gezwungen gegen diese Unterdrückung anzugehen und das kann anders nicht geschehen als durch Einigkeit. Drum, deutsche Arbeiter, kommt und reicht uns die Bruderhand auf das wir Hand in Hand durch einen monatlichen Beitrag einer dem andern helfen. Denn, liebe Arbeiter, ihr wisst das wir von allem abgeschnitten und in keiner Art Gehör haben, sondern nur die Lastthiere der Geldwölfe sind. Sie haben uns lange genug bessere Zeiten und den Himmel versprochen. Deshalb sind wir gezwungen selbst, anzufangen für unser Fortkommen zu sorgen; denn was wollen sie ohne uns Arbeiter machen. Alles was ausser der Natur geschaffen, wer hat es gemacht wir Arbeiter, denn es ist kein Jahrhundert was so viel aufzuweisen hat was gemacht worden als das neunzehnte Jahrhundert. Drum, Arbeiter, immer vorwärts; denn Ihr seht doch selbst ein, das unsere Könige und Kaiser sich nicht und das Wohl der Arbeiter kümmern sondern nur um das der Reichen; eben so macht es das

Pfaffenthum, alles nur um den Arbeiter zu unterdrücken.

Deshalle, Arbeiter, kommt und arbeitet mit. Wenn man einen Kirchthurm abbrennen will, so muss man oben anfangen; denn beginnt man unten, so stürzt er über uns zusammen. Wenn wir zusammen halten, so können wir eine Macht dahin stellen, welche ohne Kanonen und Gewehre stark ist. Welche grausame Mordinstrumente für uns arme Menschen, wie man sie nicht für das grausame Thier gebraucht. Auf eines Menschen Wort folgen wir und wissen nicht warum. Warum keine Leute an die Spitze gestellt die aus dem Volke ausgehen. Wo wissen unsere Minister, die so zu sagen in einer Goldwiege geschaukelt worden, wie es dem Arbeiter zu Muthe ist. Drum müssen wir an der Spitze anfangen und das können wir durch unsere Einigkeit. Denn nochmals! Was wollen sie ohne uns! Drum vorwärts.

Denn wenn wir durch Bismark folten nochmals gerufen werden fragen können, warum soll das sein; wie wir 1866 gegen unsere Brüder ziehen mussten, und sogar ein Bettag von Bismark festgestellt wurde um unsere Brüder zu ermorden und das Pfaffenthum stimmte darin ein? Sie, die uns das grösste Gebot vorhalten: Liebet eure Nächsten wie euch selbst. O Mensch, du stehst weit unter dem Thiere. Ein Ochse z. B. wenn er zur Schlachtbank geführt wird, heult und brüllt und schlägt und du, Mensch, gehst in deinen Tod wie ein Lamm und weist nicht warum.

QUESTION OUVRIÈRE.

MEETING DU 28 MARS 1869,

Au local du Manège, à Verviers.

A 2 heures après-midi, plus de 3,000 personnes des deux sexes attendaient avec impatience l'ouverture de cette solennité ouvrière; l'arène du cirque, quoiqu'il fallût y rester debout, était complètement remplie, les bancs surchargés de monde.

Le président, Pierre Fluse, après avoir exposé quelques considérations sur les moyens qu'emploie l'autorité pour maltraiter le travailleur, déclare la séance ouverte au nom de l'Association internationale des Travailleurs, laissant la tribune accessible à tous et recommandant à l'assemblée de faire la police elle-même.

L. Pirard, de Verviers, pose la question: aurons-nous du pain? l'ouvrier sait-il pour qui il travaille? Après son exposé, l'orateur conclut qu'il faut avoir recours à l'Association, en dehors de laquelle tout mouvement de la part des ouvriers est impossible.

J. Jamar, de Verviers, porte la discussion sur les règlements de fabrique et les contre-maitres. Il cite à l'appui de sa thèse le règlement de M. Martin, constructeur-mécanicien à Verviers, lequel a reçu des éloges des journaux soi-disant libéraux de Verviers, l'Union libérale et l'Ami du Foyer, pour l'introduction dans son atelier de ce bon règlement.

Il donne lecture des articles dont voici le résumé:

« Toute absence des ouvriers à l'atelier sera punie d'une amende comme suit: pour une demi-heure, il sera fait une retenue d'une demi-heure sur le salaire; pour une heure, il sera fait une retenue d'une heure; pour un jour, une retenue d'un jour, jusqu'à concurrence de trois jours d'absence qui seront punis d'une retenue de trois jours de travail, et après trois jours, il sera renvoyé. (Le livret.)

« Les absences ne sont légitimes que dans les cas suivants:

- 1° La mort d'un proche parent;
- 2° Les obsèques (hilarité);
- 3° Le tirage au sort;
- 4° Les devoirs à l'état-civil.

« Les produits de ces retenues seront employés pour entretien de l'outillage de la fabrique.

« 10 p. c. des bénéfices seront répartis entre les ouvriers de la fabrique au marc le franc.

« Nul n'aura droit de prendre connaissance ni de la vérification des livres — l'orateur ajoute que si l'on n'a pas droit à la vérification des livres, il est très-douteux que les bénéfices soient répartis convenablement. (Applaudissements.)

« Art. 13. Les ouvriers sont responsables des outils dont ils se servent et des ouvrages qui leur sont confiés; dans ces cas, le contre-maitre juge s'il y a faute de la part de l'ouvrier ou non. (Comme généralement les contre-maitres sont les chiens de cour, les machines des patrons, l'ouvrier est toujours certain d'avoir tort.)

« Art. 16. M. Martin engage les ouvriers à se respecter et à respecter leurs contre-maitres.

« M. Martin engage ses ouvriers à faire des économies; ils sont tenus de montrer leurs livrets de la Banque populaire afin de pouvoir plus tard prendre des mesures, etc.

« Les ouvriers doivent prouver que l'argent qu'ils ont à la Banque populaire est bien de leurs économies et non pas de l'argent emprunté. — Cependant, continue l'orateur, le règlement contient un article qui est des plus louables, mais comme il ne rapporte rien au patron, on ne le met pas à exécution. L'article est ainsi conçu:

« A partir du 1^{er} janvier 1868, nul ne sera admis dans les ateliers de M. Martin, s'il ne sait lire et écrire; dans le cas contraire, l'ouvrier doit s'engager à fréquenter l'école professionnelle; des mesures seront prises pour s'assurer s'il fréquente l'école.

L'orateur cite les chiffres des bénéfices et les retenues des exploitants.

1866. Bénéfices	fr. 69,905 75
Retenue sur les salaires	2,832 25
Avoir	fr. 72,738 00

1867. Il a été réparti entre les ouvriers fr. 1,251 04

1868. Il a été réparti entre les ouvriers 1,193 75

(La part faite aux ouvriers est le 10 p. c. sur les bénéfices du patron.)

Ensuite le compagnon Jamar passe en revue les contre-maitres, cabaretiers, boutiquiers, dans l'industrie; il suffit d'aller acheter chez eux un parapluie, un coupon, pour avoir à tisser; tandis que l'on fait chômer des pères de famille nécessiteux; car ce ne sont pas les plus pauvres ouvriers que nous avons remarqué faire de ces bassesses, mais des ouvriers qui ont de l'argent à la Banque populaire. Les contre-maitres ne négocient pas directement mais indirectement en recevant de l'argent, des œufs, du fromage, etc. Si cela continue, nous serons forcés de mettre leurs noms et prénoms sous les yeux du public.

L'orateur passe en revue le discours de M^r Herla, prononcé à l'Association libérale de Verviers dans sa séance du 21 mars. On revoit cet homme, dit-il, qui écrivait le feuilleton du Constitutionnel, journal catholique, en 1847, 48 et 49, cet homme qui a tant de zèle lorsqu'il est au banc de la défense, profiter d'une réunion où nous ne pouvons assister, pour nous traiter de meneurs et de canailles.

L'orateur défie M^r Herla de venir affronter la tribune, parce qu'on lui ferait voir, dit-il, qu'il possède le diplôme de la bêtise, car cet homme veut nécessairement le droit de suffrage basé sur le cens. Il ne croit pas à la possibilité de la suppression de la douane; il veut une armée de 400 à 450 mille hommes pour faire respecter l'ordre à l'intérieur, c'est-à-dire pour nous envoyer du plomb quand nous demandons du pain.

Maréchal, délégué de la section liégeoise, dit que le mal vient tout entier de la bourgeoisie; il démontre que les grèves ne sont pas l'œuvre de l'Internationale, que c'est une calomnie de la part de la Gazette de Liège et de l'Avenir; quoique d'opinions différentes, ils ne manquent pas de se rallier quand il s'agit d'écarter l'ouvrier. Bien loin que les grèves soient nuisibles à l'Internationale, elles lui font une propagande. Lorsque la grève des typographes a éclaté à Liège, dit-il, un seul typographe faisait partie de l'Internationale, mais après la grève, tous s'y sont affiliés. L'orateur parle des peintres en bâtiments qui, après avoir sollicité de leurs patrons une légitime rémunération, se sont vu forcés de se rendre à l'atelier un quart d'heure avant que la journée commence afin de prendre leurs bidons pour s'en aller. Si vous êtes peintre et que vous alliez demander de l'ouvrage, on vous demande si vous mangez peu, si vous ne fumez pas; dans ces conditions vous pouvez être accepté.

Les peintres doivent rester de 7 heures à midi sans manger ni fumer; une heure de repas; alors de 1 à 7 heures dans les mêmes conditions, puis reporter leurs bidons à l'atelier. Si vous êtes armurier, dit l'orateur, pour

avoir de l'ouvrage il faut prendre de la marchandise; si vous avez une belle fille ou une belle femme, envoyez-la à la boutique; chez le patron on n'y vend pas plus d'un tiers au-dessus du prix ordinaire; ce qui se vend trois francs ailleurs il le vend pour 4 fr. 25 c. Un homme dont je pourrai citer le nom, avait fait de l'ouvrage pour 29 fr. 50 c.; lorsque sa femme alla chercher de la marchandise pour le travail de son mari, il se trouva que l'addition faite, elle en avait pour 30 fr. et on eut la franchise de lui reprendre du café pour 50 centimes. (Mouvement prolongé.) De retour chez elle, pour satisfaire au loyer de sa chaumière, etc., elle dut revendre ses marchandises pour 16 francs. En présence de ces faits, ne sont-ce pas eux qui nous poussent à la révolte? (Applaudissements.)

Herman, délégué de la Section Liégeoise, se propose d'examiner s'il y a possibilité d'avoir du pain. Après un examen sérieux, il conclut affirmativement que oui: par l'organisation des sociétés de résistance dans chaque corps de métiers, la fédération des associations ouvrières entre elles et l'entente entre les travailleurs.

Jamar, de Verviers, remonte à la tribune.

S'attachant à parler des partis soi-disant libéraux et progressistes, il dit qu'ils sont capables de faire ce qu'ont fait les républicains de 1793 et 1848, chasser un roi pour en venir à rappeler un empereur. (Applaudissements.) Ce que nous voulons, dit-il, c'est une république fédérative et sociale (plus de frontières).

Croisier, membre de la fédération (Section Bruxelloise). Il examine les trois partis politiques, et, en parlant du doctrinarisme, il dit qu'il a fait bâtir des écoles; mais une fois qu'il s'est aperçu que le travailleur voulait exercer ses droits, il a fait halte. Il a bâti des hospices, où l'on y revêt le vénérable travailleur de la robe de mendiant. Croisier a flétri à juste titre les républicains formalistes, les républicains bourgeois (1).

Croisier, en parlant de l'émancipation complète du travailleur, a déclaré que l'Association internationale des Travailleurs ne préconisait qu'un seul moyen, que c'était par les cotisations des ouvriers qu'ils devaient arriver à former des sociétés de productions et s'affranchir complètement (2).

En parlant de la Société coopérative la Prévoyante, Croisier nous est venu dire que nous avions beaucoup blagué là-dessus. Si vous ne voulez plus d'intérêt au capital, ayez un capital à vous, a-t-il dit (3).

En parlant de la grève de Hodimont, il a dit qu'elle était désapprouvée par lui et par toute la Section Bruxelloise; il a insinué très-clairement que cette grève a été faite pour décourager l'ouvrier; que ceux qui l'avaient faite étaient des meneurs; qu'elle n'avait constitué que des dettes à la Section Vervitoise envers la Section Bruxelloise (4).

(1) Voyez dans les républiques, dit-il, en Suisse, compagnons, les ouvriers et les bourgeois végètent sous la protection de la république; mais voyez la différence entre le républicain ouvrier et le républicain bourgeois: le premier travaille, il souffre de la misère, toutes les privations; le second, spéculateur, agiote et, par raffinement d'hypocrisie et de bassesse, il répudie toute aspiration généreuse de l'ouvrier, il ne tente qu'une chose: l'abatardissement du peuple pour le voler, l'exploiter, en méconnaissant l'égalité économique qui doit marcher de front avec l'égalité politique. Mais courage, ouvriers suisses, républicains socialistes, vos luttes ne sont pas stériles, vous nous avez ôté l'appétit de passer par une république formaliste. Et, comme vous, nous attendons le moment de passer directement à la réorganisation sociale et politique.

(2) Le seul moyen qu'il disait que l'Association internationale des Travailleurs préconisait lui valait une réplique du compagnon Andrien, lequel répondit que ce n'est pas par ses cotisations, ses économies, que l'ouvrier peut s'affranchir complètement; que ses cotisations ne pouvaient servir qu'à faire son éducation, et que toutes les sociétés de résistance, de production, de consommation, etc., ne peuvent servir qu'au groupement des ouvriers de tous les corps de métiers et arriver à la liquidation pour la raison que les détenteurs de la terre et des instruments de travail tendront toujours à faire retomber toutes les charges sur les travailleurs.

(3) Nous admettons avec Croisier que si nous voulons un capital sans intérêt, nous devons en avoir un à nous ou en créer un; mais nous n'admettons pas que dans une société comme la Prévoyante, où tous les membres sont solidaires au même titre des pertes que pourrait subir la société, on prélève intérêt au nom du capital social. Admettre le contraire, selon nous, c'est admettre l'exploitation des uns aux dépens des autres. Croisier ignore-t-il cela ou est-il venu au meeting à dessein de nous nuire?

(4) Nous reproduisons ces lignes non pour y répondre dans tous les détails sur ce journal, mais bien pour édifier l'Association internationale et en particulier la fédération (Section Bruxelloise) sur la conduite que Pierre Croisier a tenue à Verviers dimanche dernier. Croisier ne s'est pas contenté de dire ce qu'il a voulu, il nous a insulté publiquement.

Le président suspend la séance pour dix minutes.

Après, la parole est accordée au compagnon N. Andrien pour répliquer au compagnon Croisier. (Voir la note 2.)

Larondelle, de Verviers, dit que nous devons faire de la politique partout où nous trouverons que cela est nécessaire, notamment pour donner la chasse à ceux qui marchent hypocritement contre nous.

Robert, délégué de la fédération (Section Bruxelloise). Nous ne pouvons que reproduire le fond du discours de cet éloquent orateur. S'étant exprimé dans un style très-élevé, les quelques notes que nous avons prises ne nous permettent pas de rendre compte du mérite qui lui est dû.

Robert, en parlant de l'Internationale, a fait remarquer que le dernier mot de cette association n'était pas pour en rester aux associations de résistance, de production et de consommation, mais bien parvenir par là à grouper tous les ouvriers dans leurs aptitudes et aspirations pour les amener à un avenir meilleur.

Robert a passé en revue les soi-disantes libertés accordées aux travailleurs. Et dans une sublime indignation, il a rappelé l'anniversaire des martyrs du travail et flétri l'œuvre des bourreaux de l'épée.

Robert a rappelé qu'il avait été partisan de l'instruction obligatoire; mais qu'aujourd'hui, voyant sous ses yeux tous ces prétendus grands hommes qui ne connaissent rien au delà de leur arrière-boutique, il a conclu qu'il valait mieux voir le travailleur ne sachant ni lire ni écrire que de le voir imbus de préjugés et de doctrines subversives.

Robert s'est attaché à démontrer que les gouvernements prétendus forts étaient, en réalité, très-fragiles.

Formulez votre volonté, a-t-il dit aux milliers de personnes à qui il s'adressait, et quand vous l'aurez formulée, si on ne fait pas droit à vos réclamations, je n'ai pas besoin de vous dire ce qui vous reste à faire.

Arnould, délégué de la fédération (section bruxelloise), s'est exprimé dans un langage très-clair, très-compréhensible; nous devons l'avouer ici, nous n'avons pas la prétention de rendre sa pensée aussi clairement qu'il l'a exposée; seulement, nous serons heureux si nous donnons une idée nette du sujet qu'il a traité: *La représentation du travail*.

La représentation du travail consiste à user des droits qui nous sont innés naturellement, de la liberté que nous avons de nous associer tous ensemble ou en corps de métier, de fédérer nos associations ouvrières en tenant compte de nos aspirations et de nos volontés et choisir entre nous, par le suffrage universel, chez ceux qui sont purement ouvriers et travailleurs, les hommes qui mériteront notre confiance pour constituer les Chambres du travail en opposition avec les Chambres législatives, et à toutes les institutions politiques et économiques contraires aux intérêts des travailleurs.

La constitution des Chambres du travail, compagnons, est, selon nous, un moyen digne de l'ouvrier pour arriver sans platitudes ni humiliation au suffrage universel et à la souveraineté du peuple par le peuple.

Merci au compagnon Arnould, merci à ce vaillant défenseur de l'ouvrier, du jour qu'il est venu jeter dans la ville de l'ouvrier sur la représentation du travail.

Correspondance.

Aux citoyens rédacteurs du journal
LE MIRABEAU.

Verviers, le 24 mars 1869.

Citoyens,

Nous venons réclamer une place dans votre journal pour porter à la connaissance du public de quelle manière un maître-fondeur de notre localité se conduit envers ses ouvriers moulers.

D'abord, nous croyons utile de vous faire remarquer que ce fondeur est surnommé BLANC-BOYAL, qu'il y a quelques années, avant de venir habiter Verviers, il faisait le métier de charretier; il a pu apprécier alors combien le pain est amer à manger quand il est gagné à la sueur du front.

Depuis qu'il a quitté ce métier pour apprendre celui de fondeur, il a l'air de le mépriser. Pendant les quelques années qu'il a

exercé ce nouveau métier, il a pu également apprécier que tout n'y est pas rose, tant du côté du travail que de celui du salaire.

Mais grâce à son caractère (il savait très-bien faire le *frotte-manche*), il ne pouvait manquer d'être bien vu de ses patrons, et, ce qui arrive toujours en pareilles circonstances, de mouleur qu'il était il est devenu maître-fondeur depuis deux ou trois ans.

Depuis lors, il a complètement oublié le temps où il n'était qu'un pauvre ouvrier.

Il y a environ cinq ou six semaines, il avait négligé d'avertir ses ouvriers qu'il était midi, chose qu'il faisait tous les jours; ceux-ci travaillèrent jusqu'à midi et quart; mais quand il fallut reprendre l'ouvrage, il ne négligea pas de les en avertir et de leur dire: IL EST UNE HEURE. Ils recommencèrent sans mot dire, à l'exception d'un seul qui, probablement, n'avait pas trop de 60 minutes pour aller dîner et qui revint à une heure et quart. Notre grand seigneur, en le voyant revenir, lui dit qu'il arrivait trop tard, que ce n'était pas à une heure pareille qu'on venait recommencer. L'ouvrier eût beau s'expliquer honnêtement et dire qu'il avait quitté l'ouvrage à midi et quart, rien ne fut écouté. Notre grand seigneur répondit, en trépiignant, que cela ne voulait rien dire, qu'il ne prétendait pas tolérer des choses pareilles. N'est-il pas juste pourtant que quand on sait si bien avertir qu'il est temps de reprendre l'ouvrage, on sache également avertir quand il est temps de le quitter? Bref, il renvoya l'ouvrier retardataire (selon lui) pour son après-midi, et le lendemain, il fut décidé de lui donner son livret et son argent, pour avoir pris le temps accordé, selon les conventions, pour aller dîner.

Cher Blanc-Boyai, vous avez sans doute oublié le temps où, comme nous, vous auriez dû être exact et où vous commenciez votre journée n'importe à quelle heure, parce que vous saviez *frotter la manche*. Non content de cette injustice et bien qu'il ait été constaté que les ouvriers ne peuvent faire plus de travail, qu'ils en font déjà beaucoup trop pour le salaire qu'ils reçoivent, il les menace s'ils n'en font pas plus, de les renvoyer.

Patience, mon bon seigneur, les caisses de résistance s'organisent. Croyez-vous que, en deux ou trois années, vous puissiez avoir gagné votre fonderie. N'allez pas si vite. Vous dites que nous ne vous imposerons pas de règlement? Que vous le faites comme bon vous plaît? Patience, vous vous trompez; votre règne sera bientôt fini.

Pour combler la mesure, il est hargneux, arrogant, quand on lui parle; il a le cœur aussi dur qu'une pierre, et il est encore *pir* au son de la voix de ses ouvriers qu'il n'était aux hennissements de ses chevaux du temps qu'il était *crachely*.

On ne vous dit que cela pour le moment; mais si vous continuez votre train ordinaire, vous serez mis au pilori du *Mirabeau*, et vous aurez une page dans les cahiers du travail. Maintenant, vous êtes prévenu, agissez en conséquence. Ne vous effrayez pas si vos esclaves cherchent leurs droits.

Quelques membres de l'Alliance des
Ouvriers Fondateurs, de Verviers.

Compagnons rédacteurs du *Mirabeau*,

Veillez m'accorder une petite place dans votre journal pour livrer les faits suivants à la publicité:

Vous savez, compagnons, que le jour de la *Laetare* quelques amis se sont réunis et ont organisé une cavalcade en notre ville, chantant et vendant leurs chansons au profit de la *résistance*. Une de ces chansons est devenue populaire (*Ni pleur nin pou ovri*). Un tisserand d'un industriel catholique de la plus belle eau, l'ayant chantée à ses camarades à l'atelier, le patron demanda si ce tisserand était saoul ou fou pour chanter de pareilles chansons, et défense fut faite de la chanter. Ce très-saint industriel catholique s'est procuré un exemplaire de la chanson susdite et l'a critiquée à sa manière. Il prétend que les ouvriers ne sont aussi pauvres que parce qu'ils boivent trop de *pequet*. Tous les jours les mêmes arguments. Cependant si nous en buvons, nous ne faisons en cela que suivre l'exemple qu'il nous donne à la fabrique même, car plus d'une fois on l'a vu chanceler. Est-ce de vin ou de *pequet*?

Il a dit aussi: « Le fameux R... , qui se

mêle de cavalcade. » Sachez, très-saint patron, que je suis tout aussi respectable que vous; il n'y a entre nous qu'une différence de pièces de cent sous. Quant à l'homme, nous pouvons nous mesurer: je suis de l'*Internationale* et vous êtes un jésuite à robe courte; ma société vaut mieux que la vôtre, car elle travaille au grand jour, tandis que la vôtre travaille dans les ténèbres.

En attendant, cher saint industriel, que vous ayez le courage de venir nous critiquer et discuter nos opinions à la tribune au lieu de nous calomnier près de vos *frotte-manches*, nous continuerons à faire des chansons, malgré vous et contre vous.

UN MÉCONTENT,
Membre de l'Internationale.

Aux compagnons rédacteurs du *Mirabeau*.

Compagnons,

Nous avons le bonheur de posséder un grand nombre de maîtres tisserands, qui sont boutiquiers; il y en a qui vendent des étoffes et des parapluies; d'autres vendent des denrées coloniales; d'autres tiennent café. Vous nous direz, amis lecteurs, que tout homme est libre de faire ce qu'il veut; nous vous répondrons que vous avez raison; mais à la condition que les contremaitres ne forcent pas les ouvriers à s'approvisionner chez eux.

C'est cependant ce qui arrive; car nous connaissons certain maître tisserand qui pourvu que vous achetiez chez lui de l'étoffe pour un pantalon vous donnera une bonne chaîne. Nous préviendrons ce maître tisserand, qui se distingue des autres par ses injustices et par sa rapacité, que s'il continue, nous le clouerons au pilori du *Mirabeau* (non pas l'homme, mais ses noms, prénoms et qualités). Que les travailleurs comprennent bien qu'il y va de leur dignité et de leurs intérêts de résister à ces sangsues de contremaitres. Ces hommes font tout ce qu'ils peuvent pour faire diminuer nos salaires et nous irons encore à leurs boutiques! Un peu plus de respect de soi-même serait très-bien. Que tous les travailleurs se fassent affilier dans la résistance; alors nos petits despotes pourront vendre à leurs pareils et surtout nous aurons le plaisir de les voir ouvriers comme nous; ils pourront alors méditer tout à leur aise les bienfaits de l'Internationale.

Z...

Nous en revenons décidément aux beaux jours de la sainte Inquisition. Doctrinaires et curés se sont donné le mot d'ordre. Décidément l'*Internationale* fait peur; elle devient un cauchemar pour tous ceux qui exploitent la classe ouvrière. Il ne nous est pas permis aujourd'hui, sous peine d'excommunication, pour ainsi dire, de nous abonner au *Mirabeau*, à la *Cigale* et autres feuilles démocratiques qui défendent nos intérêts. Tel, M. le curé de Dison se permet, à ce propos, d'user du confessionnal pour recueillir les renseignements les plus précieux. Il invite les petits communiant à mettre la main sur les journaux lus par leur père, et à dénoncer même leurs parents. Pareille ligne de conduite nous est une preuve que l'on ne craint tant que quand la conscience n'est point tranquille.

N'est-il pas honteux pour un chef de paroisse de recourir à de telles armes. Et où donc veut-on nous mener, bon Dieu! Non bon Dieu des mauvais prêtres, mais bon Dieu de Béranger et des bonnes gens?

Que M. le curé ne soit pas en peine. L'union dans la classe ouvrière se fait à tous les instants du jour, et gare la bombe. Comme dit la chanson, on verra la canaille faire grâce, encore une fois, aux honnêtes gens aristocrates!

P. H.

Membre de l'Internationale.

La Chanson des Gouvernants.

Au nom de la Trinité sainte
Qui vous créa pour obéir,
Peuples, comprimez votre plainte,
Nous daignons vous en avertir.
Rampez sans bruit sur cette terre
Que vos sueurs vont engraisser.
C'est un cadeau qu'on croit vous faire
Si l'on veut bien vous en laisser. (bis)

Vos cris fatiguent notre oreille,
C'est bien en vain qu'ils troublent l'air.
Vous avez faim, belle merveille!
Le pain noir n'est pourtant pas cher.
Si nous voulions, la chose est claire,
Il faudrait bien vous en passer.
C'est un cadeau qu'on croit vous faire,
Si l'on veut bien vous en laisser. (bis)

La liberté! comment canaille,
Vous osez prononcer son nom!
Ah! vous voulez de la mitraille
Ce n'est pas assez du bâton!
Vos enfants! la loi militaire,
Nous les livre tous à presser.
C'est un cadeau qu'on croit vous faire,
Quand on veut bien vous en laisser. (bis)

Esclave, il est temps de l'apprendre
Que ton corps, tes fils, tous tes biens,
Sont à nous, ne peux-tu comprendre
Que c'est le droit des rois chrétiens?
Le sang que t'a transmis ton père,
Libre à nous de le dépenser.
C'est un cadeau qu'on croit te faire,
Quand il nous plait de t'en laisser. (bis)

(Courrier de la Semaine).

Nous regrettons de ne pouvoir insérer une correspondance de Liège, cette pièce nous étant arrivée trop tard.

Les Plébiennes,

Par Joseph Demoulin,

Satires parues: 1° Protestation; 2° Une fête à Caprée; 3° Les Martyrs de septembre; 4° La femme; 5° La bêtise humaine.

Du même auteur: *Claire Stéart*, roman en 2 volumes. *Deux anges tombés*, un volume.

Petit traité de connaissances

A L'USAGE DE TOUS,

Avec gravures.

Chez A. Lacroix, Verboeckhoven et C^e fr. 3

NOTIONS SUR L'ASTRONOMIE
Chez les mêmes fr. 1.

ESQUISSE DE L'EUROPE,

Éléments de géographie physique et politique, avec cartes. À l'Office de Publicité. Bruxelles.

Fr. 2
ÉLÉMENTS DE GÉOGRAPHIE PHYSIQUE,
Ala librairie universelle de J. Rozet. 0 75.

ŒUVRES DE COLINS

Qu'est-ce que la Science sociale? (4 vol.) Fr. 8 00
L'Économie politique. (3 vol.) 6 00
La Société nouvelle, sa nécessité, (2 vol.) 4 00
De la Souveraineté, (2 vol.) 4 00
La Justice dans la Science, hors de la Révolution et hors de l'Eglise, (3 vol. avec le portrait de l'auteur.) 6 00
La Science Sociale, (5 vol.) 10 00

LES ATELLANES

Par H. STUPUY, 8 fr. la collection complète:

LES JÉSUITES.

Lamentations et imprécations, Par PROSPER VOGLET.

Pièce de vers à propos de l'affaire DE BUCK, Prix: 15 centimes.

AU PRÊTRE.

Par PROSPER VOGLET.

Brochure de 16 pages. Prix: 10 centimes.

L'ÉPINGLE

BROCHURE, FORMAT DE LA LANTERNE

par

N. Odillon DELIMAL

Abonnement fr. 12 par an.
Un numéro 30 centimes.

Adresser les demandes à M. ROSEZ, fils, Passage de la Monnaie, à Bruxelles.

FOI ET SCIENCE

ou

LA SAINTE MIXTURE.

ou

R. P. Gratry

Par SUZAMEL.

Prix: 20 centimes.

LA LOGIQUE

Par Agathon DE POTTER.

(Brochure de 114 pages). En vente chez l'auteur, rue des deux Eglises, 34, à Bruxelles.

Verviers. — P. F., de l'Internationale.